



République Française



COMMUNE DE MALLEFOUGASSE AUGES

Date de la
convocation :
02 mai 2024

Séance du 06/05/2024

Membres en
exercice :
10

L'an deux mille vingt-quatre et le six mai, à 18 heures 30, le conseil municipal de MALLEFOUGASSE AUGES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul DEORSOLA (Maire)

Présents :
7

Présents : Jean-Paul DEORSOLA, Dominique PIGANEAU, Emmanuel DUPAS, Michel HERNANDEZ, Christian MICHEL, Marie MUNUERA, Véronique NICOLLET

Votants :
10

Représentés : Dominique ARCIDIACONO, Sandra BIANCARELLI, Patrick CLAUDE

Excusés :

Absents :

Secrétaire de séance : Emmanuel DUPAS

Délibération n°D_2024_019

Cahier de prescriptions de sécurité aire naturelle Lou Pebre d'Ail

Monsieur le maire informe le Conseil municipal que la visite de sécurité des terrains de camping de l'arrondissement de Digne-les-Bains débute prochainement et que la date retenue pour la visite de l'aire naturelle Lou Pebre d'Ail a été fixée par les services de la Préfecture au jeudi 16 mai 2024.

Cette date a été notifiée par la mairie aux gestionnaires de l'aire naturelle et la Préfecture précise que le cahier de prescriptions de sécurité mis à jour par les gestionnaires doit être approuvé par le Conseil municipal avant la visite.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents :

- **PREND** acte de la demande de la Préfecture de se prononcer sur le cahier de prescriptions de sécurité avant la visite de sécurité en date du 16 mai 2024
- **DONNE** un accord de principe sur la forme SOUS RESERVE de l'avis de la commission de sécurité
- **DEMANDE** la mise à jour de la fiche réflexe du maire (page 14) : hébergement de substitution

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Jean-Paul DEORSOLA



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Marseille (*par voie postale au 24 Rue Breteuil 13006 Marseille ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr*) dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.

Publication / Affichage le..... - 7 MAI 2024

AGEDI Dépôt DIGNE LES BAINS (A H P)
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 07/05/2024 004-210401097-20240506-D_2024_019-DE